

**Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI**

15 rue de Verdun, centre-ville  
 BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX  
 Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : [cfe@cci.nc](mailto:cfe@cci.nc)  
**Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00**  
**Vendredi de 08h00 à 12h00**



**POUR TOUTES MODIFICATIONS CONCERNANT**



**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ORGANISME	DOCUMENTS DEMANDÉS
RCS	2 bulletins modificatifs B3 1 original du PV d'assemblée ou de la délibération du CA L'annonce légale diffusée sur un des supports habilités : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ LNC.NC (presse en ligne)</li> <li>➤ ACTU.NC (presse papier)</li> <li>➤ La Voix du caillou (presse papier) et voixducaillou.nc (presse en ligne)</li> <li>➤ RRB.NC (presse en ligne)</li> <li>➤ Noumeapost.nc (presse en ligne)</li> </ul> 1 fiche de renseignements
RIDET	Aucune formalité
DSF	Aucune formalité

**FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :**

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »


Pour les Personnes morales : 21 550 XPF (représentant : 12 050 XPF modification de l'extrait Kbis + 9 500 XPF pour le JONC )

**FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI** (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)

## ET PLUS PARTICULIEREMENT

### - Pour les commissaires aux comptes (CAC)

- si le CAC n'a pas signé le PV d'AG qui le nomme, fournir la lettre du CAC acceptant sa désignation
- si le nom du CAC ne figure pas sur la liste dressée par la compagnie régionale des CAC, la justification de son inscription sur la liste des CAC

 Si seule l'adresse d'un commissaire aux comptes change,

ORGANISME	DOCUMENTS DEMANDÉS
RCS	2 bulletins modificatifs B3
RIDET	Aucune formalité
DSF	Aucune formalité

### FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : **10 250 XPF**

**FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI** (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)